



Fiche de traitement :
Gestion des travaux métro et
patrimoine
N° 13 - 3 – 30/09/2016

Organisme	Tisséo	
Traitement	Proteus2	
Date de mise en œuvre	Juin 1993, extranet fin 2011	
Finalité principale	Gestion des travaux métro et patrimoine	
Détail des finalités du traitement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Enregistrer les demandes d'autorisation d'opération (DAO) ○ Vérifier la commande auprès du service demandeur ○ Instruire les DAO : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vérifier les habilitations des intervenants ○ Vérifier la faisabilité des travaux (instructeur : consistance, planificateur : compatibilité avec l'exploitation et/ou d'autres travaux) ○ Définir des plans de prévention, des fiches de sécurité d'opération (FSO) et de permis de feu ○ Délivrer au PCC par le chef de poste les autorisations d'opération papier ○ Suivre les interventions réalisées par retour des autorisations 	
Service chargé de la mise en œuvre	Tous les services techniques de l'entreprise appelés à faire travailler des entreprises ou à faire des travaux dans le métro	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Service demandeur de l'opération de l'intervenant	
Catégories de personnes concernées par le traitement	Demandeur, chef d'opération, intervenant	
Données traitées	Catégorie	Détail des données traitées
	Demandeur	Nom, prénom, e-mail, coordonnées Entreprise Nature opération, lieu et date/heures souhaitée
	Intervenant	Nom, prénom, coordonnées Entreprise Habilitation issue du traitement « Habilitation métro »
	Instructeur	Nom, prénom, visa
	Planificateur	Nom, prénom, visa
	Chef de poste	Nom, prénom, visa
	Visas de plan de prévention	Inspecteurs : Nom, prénom, entreprise Rédacteurs : Nom, prénom, fonction Responsables opération : Nom, prénom, fonction Responsables site ou entreprise : Nom, prénom, fonction
	Visas de fiche de sécurité d'opération	Inspecteurs/rédacteur : Nom, prénom, entreprise (Tisséo et extérieure)
	Visas de permis de feu	Chef d'opération : Nom, prénom Chef de poste : Nom, prénom

Destinataires	Catégorie	Données concernées
	Demandeur	Demande émise et traitée
	Intervenant	AO
	Instructeur	Demande et retour AO
	Planificateur	Demande et retour AO
	Chef de poste	Tout
	CHSCT, Ingénieur sécurité, chef d'entreprise ou son représentant	Plan de prévention
Durée de conservation	DAO, AO, Permis à feu <ul style="list-style-type: none"> ○ Papier : 2 ans ○ Informatique : 3 ans Plan de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ○ opérations ponctuelles : 1 an après la fin des travaux ○ pour les entreprises sous-traitantes qui ont un contrat sur plusieurs années : le plan de l'année passée est supprimé et remplacé par un nouveau plan révisé Fiche de sécurité d'opération : 2 ans	
Mise à jour	10/08/2010, création 28/03/2012, définition et implémentation des durées de conservation 30/09/2016, ajustements	